COMMUNE DE GEISPITZEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de GEISPITZEN

SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Sous la présidence de Monsieur Christian BAUMLIN, Maire

Le Maire, Christian BAUMLIN, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : BAGARD Martine, BAUMLIN Christian, BOITELLE-MULLER Nathalie, DUBOIS Vincent, EHRET Philippe, ENGGASSER Hervé, FORCE Nathalie, ISSNER Marc, LITZLER Sébastien, MONGEOT Marie, NICOLAS Gwenaëlle, SCHERRER Eliane, SCHNEIDER Hervé, SCHNEIDER Patrice, UNTZ Marguerite

Absents non excusés : néant

Absents excusés : néant

Absents ayant donné procuration : néant

Ordre du jour

1. Pacte de gouvernance SLA
2. Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour l'enquête de recensement 2027 et rémunérations
3. Rapport des commissions
4. Communications, informations

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner NICOLAS Gwenaëlle, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Point 1 Pacte de gouvernance SLA

Instauré par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le pacte de gouvernance a pour objet d'organiser les relations entre un établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

L'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un tel pacte.

Saint-Louis Agglomération s'est dotée d'un premier pacte de gouvernance au cours du mandat 2020-2026. À la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, le Conseil de Communauté s'est prononcé, lors de sa séance du 8 avril 2026, à l'issue du débat prévu par la loi, en faveur de l'élaboration d'un nouveau pacte, afin de tirer les enseignements du précédent mandat et d'adapter les modalités de dialogue, de coordination et d'association entre l'Agglomération et ses 40 communes membres.

Le projet soumis à l'avis du Conseil Municipal est le fruit d'un travail de co-construction : il a été élaboré avec le Bureau et la Conférence des Maires, puis soumis aux communes dans le cadre d'une consultation informelle close le 25 septembre 2026.

Conformément à l'article L.5211-11-2 du CGCT, le pacte est adopté par le Conseil de Communauté après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet, intervenue le 30 septembre 2026. Il s'agit d'un avis simple : les observations formulées par les communes seront examinées avant l'adoption définitive du pacte par le Conseil de Communauté, prévue le 16 décembre 2026.

Le Conseil Municipal a pris acte du pacte de gouvernance et donnera son avis lors de sa prochaine séance.

Point 2 Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour l'enquête de recensement 2027 et rémunérations

La loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Monsieur le Maire informe que la nouvelle période de recensement est prévue du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Pour le bon déroulement de l'opération, il convient de désigner un coordonnateur communal, ainsi qu'un agent recenseur qui seront en charge de préparer et réaliser l'enquête de recensement. Des formations seront dispensées par l'INSEE pour les aider à réaliser cette enquête.

Afin de rémunérer les personnes en charge du recensement, l'INSEE accorde une Dotation Forfaitaire de Recensement (DFR) de 921,00 € à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et signer tout acte relatif au recensement de la population en 2027 ;
- PROPOSE Madame Emilie FREYBURGER, agent d'accueil de la commune de Geispitzen comme coordonnateur communal. Elle sera nommée par arrêté ;
- PROPOSE Monsieur Maurice AYACHE, habitant de la commune de Geispitzen comme agent recenseur. Il sera nommé par arrêté ;
- FIXE comme suit les forfaits de rémunération :
    - 614 € bruts à l'agent recenseur ;
    - 307 € bruts au coordinateur communal.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2027.

Point 3 Rapport des commissions

a) <u>Urbanisme</u>

La commission d'urbanisme communique le dossier remis au service instructeur :

Document	Date dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature du projet	Lieu du projet
Certificat d'urbanisme	21/09/2026	SCP FRITSCH	Information	36B rue de la Libération
Certificat d'urbanisme	06/10/2026	SCP OBRINGER et KLEIN	Information	14 rue des Prairies
Déclaration de travaux	24/09/2026	Géomètres ORTLIEB et PRETRE	Création d'un lot de construction	1 route de Schlierbach
Déclaration de travaux	24/09/2026	DUPONT Nicolas	Clôture	06 rue des Vergers
Déclaration de travaux	02/10/2026	DI ZENZO Alberto	Isolation des façades, remplacement des volets	22 rue du Général de Gaulle
Permis de construire	06/10/2026	PINTO DA SILVA Cyril	Réhabilitation de la terrasse, construction d'une nouvelle pièce d'habitation	14 rue des Vergers

 Paraphe du maire

b) Saint-Louis Agglomération - point sur les Commissions

Monsieur le Maire invite les conseillers à faire un compte-rendu sur les commissions de Saint-Louis Agglomération auxquelles ils ont participé, afin de présenter les missions et objectifs de ces commissions.

- Tarification eau et assainissement – présentation des travaux d'harmonisation et d'augmentation des redevances eau et assainissement : groupe projet du 23 septembre 2026.
- Commission valorisation des déchets – présentation des services et des compétences ; bilan et perspective de début de mandat ; bilan sur la collecte bimensuelle des déchets ménagers ; recensement stocks et quantités à éliminer de cartouches de protoxyde d'azote.
- Commission petite enfance – enfance jeunesse – convention territoriale globale – bilinguisme : réunion du 28 septembre 2026.
- Commission sport.
- Rapport d'activités 2025 de Saint-Louis Agglomération.

Point 4 Communications, informations

a) Location de vélo à assistance électrique longue durée

Saint-Louis Agglomération propose la location de vélo à assistance électrique (VAE) longue durée pour tester avant d'acheter ! Toutes les informations se trouvent sur le lien suivant : https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/mobilite/velostation/

b) Camion itinérant "M ta Santé"

Le dispositif "M ta Santé" a été élaboré en collaboration avec les partenaires du Contrat Local de Santé de Mulhouse et vise à réduire les inégalités territoriales de santé et assurer un accès équitable à la prévention et au dépistage.
L'objectif est de permettre à tous un accès à la prévention et aux soins, quelle que soit sa situation géographique, sociale ou familiale.
Il s'agit d'un camion itinérant qui effectue des tournées de prévention et de dépistage par des professionnels de santé (tension, glycémie, cancers) qui sont gratuits, ouverts à tous et sans rendez-vous (sauf pour les mammographies), dans plusieurs communes de Saint-Louis Agglomération.
Retrouvez les dates et les lieux de présence du camion sur le site : mtasante.fr/le-dispositif.

c) Carte des compétences du SIVOM et de ses membres

Le SIVOM a travaillé sur un projet de "cartographies des compétences" entre le SIVOM et les intercommunalités membres.
Ces cartographies sont des outils facilitateurs. Elles ont pour objectif de faire comprendre, en un visuel, le "qui fait quoi" sur la partie déchets, assainissement et eaux pluviales urbaines, entre le SIVOM et m2A (Mulhouse Alsace Agglomération), SLA (Saint-Louis Agglomération) ou CCS (Communauté de Communes du Sundgau).
Elles ont été initiées par le SIVOM et ajustées en collaboration avec les différents services techniques.

d) Obligation de suivi de l'instruction scolaire

Une visioconférence consacrée au rôle de la commune dans le suivi de l'obligation scolaire a été organisée par les services de la Préfecture, de l'Éducation Nationale et de l'Association des Maires du Haut-Rhin le 02 octobre 2026.

Ce temps d'échange a permis d'aborder le rôle et les responsabilités de la commune dans le suivi de l'obligation d'instruction et des outils mis à disposition des communes.

e) Territoire d'Énergie Alsace

Territoire d'Énergie Alsace communique sur son rapport d'activité de l'année 2025, disponible dans le lien suivant : https://te.alsace/vos-ressources/rapports-dactivites l'ordre du jour de la séance de son comité syndical qui s'est tenu le 29 septembre 2026 ainsi que sur ses opérations budgétaires.

f) Prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 14 décembre 2026 à 19h00.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Christian BAUMLIN

MAIRIE DE GEISPITZEN
HAUT-RHIN

La secrétaire de séance,
NICOLAS Gwenaëlle

 Paraphe du maire

Liste de présence du conseil municipal de GEISPITZEN de la séance du lundi 02 novembre 2026

Ordre du jour

1. Saint-Louis Agglomération : pacte de gouvernance
2. Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour l'enquête de recensement 2027 et rémunérations
3. Rapport des commissions
4. Communications, informations

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BAUMLIN Christian	Maire		
SCHNEIDER Patrice	Premier Adjoint		
BOITELLE-MULLER Nathalie	Deuxième Adjointe		
DUBOIS Vincent	Troisième Adjoint		
UNTZ Marguerite	Conseillère municipale		
ISSNER Marc	Conseiller municipal		
BAGARD Martine	Conseillère municipale		
EHRET Philippe	Conseiller municipal		
FORCE Nathalie	Conseillère municipale		
LITZLER Sébastien	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Hervé	Conseiller municipal		
NICOLAS Gwenaëlle	Conseillère municipale		
SCHERRER Eliane	Conseillère municipale		
ENGGASSER Hervé	Conseiller municipal		
MONGEOT Marie	Conseillère municipale		